

DÉCHETS ET EMBALLAGES

Recyclage ou biomasse : Quel avenir pour les déchets d'entreprise?

Depuis l'augmentation folle du prix des énergies fossiles, on assiste à un phénomène particulier: les déchets simples contenant du carbone comme le bois sont de plus en plus valorisés thermiquement, privant les entreprises spécialisées dans le recyclage de leurs matières premières. Est-ce un bien? Est-ce un mal? Tentative de réponse avec les personnes directement concernées. – Johan Debière

ON SAVAIT QUE la hausse durable des cours du brut allait faire évoluer nos économies, mais les entreprises n'imaginaient pas à quel point le pétrole cher allait bouleverser leurs habitudes. Dans le domaine de la gestion des déchets par exemple, on a assisté ces dernières années à une avancée inexorable de la valorisation thermique des déchets. Au lieu d'être recyclés, les déchets sont valorisés thermiquement en remplacement des combustibles conventionnels comme le mazout de chauffage ou le gaz. Dans les PME, cette valorisation se fait de manière artisanale, avec des palettes ou des cartons que l'on réduit en morceaux et que l'on utilise pour chauffer un atelier. De plus en plus souvent toutefois, à la faveur des aides et subsides qui sont octroyés par les pouvoirs publics, et grâce aux avancées technologiques importantes auxquelles on a pu assister dans la mise au point des chaudières biomasse, les entreprises qui ont sur les bras un stock de déchets valorisables comme combustible hésitent de moins en moins à investir dans des installations qui produisent à la fois chaleur et électricité. La chose est devenue très commune dans les scieries où les déchets de bois sont évidemment très abondants. Dans ces entreprises, les déchets peuvent être valorisés directement à la fois pour produire la chaleur qui séchera le bois et l'électricité nécessaires pour faire tourner les machines. Les troncs sont donc sciés en planches sans que ça ne coûte un centime d'euro à la scierie. Oubliée la facture du fournisseur d'électricité!

Des déchets biomasse dont la valeur commerciale a explosé

Autre tendance importante relevée dans notre pays, surtout en Région wallonne où les ressources ligneuses sont plus importantes: la construction de piscines où l'eau est chauffée non plus par des énergies fossiles conventionnelles, mais par des plaquettes de bois et/ou par des rémanents forestiers. Dans ce cas, le plus gros de la valorisation se fait au profit de l'énergie thermique, l'énergie électrique produite étant utilisée pour alimenter le circuit électrique relié aux pompes et à l'éclairage, le solde -si solde il y a- étant reversé sur le réseau.

Tout cela est bien beau, mais que deviennent les entreprises qui se servaient de ces déchets pour produire de nouveaux matériaux.



Yvette Mortier, Val-I-Pac

Autrefois, ces acteurs du recyclage matière pouvaient trouver les déchets de bois à très bon compte sur le marché. Aujourd'hui, du fait de la loi de l'offre et de la demande, la valeur commerciale des déchets de bois a explosé en s'alignant le plus souvent légèrement en dessous du prix des énergies fossiles. Face à ce phénomène qu'aucune législation n'interdit, les panneautiers, les fabricants de panneaux d'isolants à base de bois, les réparateurs de palettes, les fabricants de meubles en bois recyclé prient chaque soir pour trouver le lendemain les matières premières qui leur permettront d'assurer leur production. Et lorsqu'ils ont la chance d'encore pouvoir trouver des lots de déchets de bois à valoriser, ils doivent généralement payer le prix fort pour les obtenir. De ce fait, les marges s'érodent, augmentant le risque de débâcle financière.



Les déchets simples contenant du carbone comme le bois sont de plus en plus valorisés thermiquement, privant les entreprises spécialisées dans le recyclage de leurs matières premières.

Une donne qui change pour les organismes comme Val-i-Pac

La situation embarrasse également les organismes chargés du recyclage et de la valorisation des déchets d'emballage. Chez Val-i-Pac, Yvette Mortier le dit sans ambages: les modifications qui sont intervenues dans les habitudes des entreprises ont changé la donne pour Val-i-Pac. En effet, en signant l'accord interrégional avec les autorités, l'asbl chargée de la gestion des déchets d'emballages industriels s'est engagée à atteindre certaines performances en terme de valorisation, mais aussi et surtout en terme de recyclage. Or, si l'on voit les entreprises affiliées brûler le bois plutôt que de l'orienter vers des filières de recyclage, de quel oeil les autorités vont-elles considérer la chose? Yvette Mortier: "Chez Val-i-Pac, nous recevons de la part des opérateurs d'une part des déclarations mensuelles et d'autre part des évaluations globales pour l'année. Et nous devons bien avouer que par rapport à cette problématique du glissement d'affectation des déchets biomasse comme le bois, nous avons constaté une baisse des taux de recyclage". Depuis octobre, les responsables de Val-i-Pac ont heureusement pu observer une évolution -certes encore un peu légère-, mais tout de même assez favorable- qui indiquerait que les entreprises qui valorisaient elles-mêmes les déchets de bois thermiquement ne le font plus automatiquement. Sans doute doit-on voir dans cette rectification un effet positif de la mesure introduite il y a peu par Val-i-Pac pour corriger le déséquilibre entre la valorisation thermique et le recyclage. Yvette Mortier: "Afin d'encourager les entreprises à poursuivre l'effort de tri et de recyclage et afin de les détourner de la valorisation thermique, nous avons introduit une prime de 10 euros la tonne accordée aux entreprises qui décideraient de trier sélectivement leurs déchets de bois afin d'alimenter des filières de recyclage". Dans un premier temps, cette mesure n'a visiblement pas produit l'effet escompté. Et Val-i-Pac a dû se résoudre à durcir ses contrôles afin de s'assurer que les primes étaient bien octroyées aux entreprises qui faisaient véritablement le choix du recyclage.

Deux législations qui s'entrechoquent

En réalité, toujours selon Yvette Mortier, tout cela ne serait jamais arrivé si deux législations n'étaient pas entrées en collision. Car en fin de compte, c'est bien de cela dont il s'agit: "Il y a d'une part cet objectif pressant en terme de développement des énergies alternatives, objectif que vient soutenir le mécanisme des certificats verts et qui envoie des milliers de tonnes de déchets de bois vers des installations de valorisation de la biomasse. Et ensuite, il y a cette législation qui nous impose d'atteindre des taux de recyclage particulièrement élevés", explique la responsable de la communication de Val-i-Pac.

Un contexte qui s'est tendu encore un peu plus avec l'entrée en vigueur, en janvier 2009, du nouvel accord de coopération. Celui-ci impose aux entreprises belges de passer de 50 % de taux de recyclage en 2008 à 80 % à partir de 2010.

Or, sur le terrain, pour l'année 2008, on a constaté que le taux de recyclage des emballages en bois a chuté de 73 à 60 %. Une chute que la responsable de Val-i-Pac relie au ratio belge biomasse/ autres sources qui démontrent un intérêt très marqué du marché belge pour le déchet de bois à valoriser thermiquement. En effet, les statistiques nous montrent qu'en Belgique, près de 93 % de l'énergie primaire renouvelable est issue de la biomasse, contre seulement 79 % dans les autres pays européens. A l'origine de cet intérêt très marqué pour le bois? La subsidiation qui se fait par l'entremise de l'octroi des certificats verts.

De quoi l'avenir des recycleurs sera-t-il fait? Nul ne le sait. Chez Val-i-Pac, Yvette Mortier souligne que des contacts ont été pris avec les spécialistes politiques des trois régions, tant pour les matières environnementales que pour les matières énergétiques, afin d'attirer leur attention sur ce problème. Objectif: trouver des pistes de collaboration entre les objectifs énergie et recyclage. ■

Spanogroup: entre recyclage et valorisation

Loin d'opposer la valorisation thermique et le recyclage, l'entreprise Spanogroup développe à l'égard des ressources ligneuses une politique «à géométrie variable». Spanogroup utilise du bois frais et du bois de recyclage pour les fabrications des usines Spano et Spanolux. L'entreprise dispose à la fois de solutions pour l'utilisation et la réutilisation de tous types de bois, soit comme matière première pour le panneau, soit comme combustible pour la production d'énergie. Elle achète le bois sous forme de chutes courtes, de chutes de découpe, de plaquettes, de copeaux et même de sciure... Concernant le bois recyclé, les sources d'approvisionnement de la société soeur spécialisée dans le traitement de déchets de bois Spanin sont tout aussi diversifiées. L'entreprise récupère en effet des palettes, du bois d'emballage, des plaquettes de recyclage, des panneaux et même du bois de démolition et de vieux meubles en bois.

<http://www.spanogroup.be>